


# Avis public

Le Plateau-Mont-Royal

Montréal 

## ORDONNANCES

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a édicté, lors de sa séance ordinaire du 18 décembre 2017, les ordonnances suivantes :

- **C-4.1**, o. 139 établissant l'implantation d'un panneau d'arrêt sur l'avenue Duluth Est à l'intersection de l'avenue Laval dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;
- **C-4.1**, o. 140 établissant l'implantation d'un panneau d'arrêt sur l'avenue Duluth Est à l'intersection de la rue Berri dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;
- **C-4.1**, o. 141 établissant l'implantation d'un panneau d'arrêt sur l'avenue Duluth Est à l'intersection de la rue Saint-André dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;
- **C-4.1**, o. 142 établissant l'implantation d'un panneau d'arrêt sur l'avenue Duluth Est à l'intersection de la rue de Mentana dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;
- **C-4.1**, o. 143 Ordonnance établissant l'implantation d'un panneau d'arrêt sur la rue Roy Est à l'intersection de l'avenue Laval dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

et ce, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. **C-4.1**).

Ces ordonnances sont entrées en vigueur à la date de leur publication. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 21 décembre 2017

Le secrétaire d'arrondissement,  
M<sup>e</sup> Claude Groulx